

-----  
MINISTERE DES FINANCES

-----  
SERVICE DE CONTROLE  
DES ENTREPRISES D'ASSURANCES

Lettre circulaire 8/80 aux entreprises d'assurances opérant  
dans la branche VIE

Concerne : rachat et réduction des polices VIE. Lettre circulaire  
LC 2/80 du 10.4.1980

Messieurs,

Par la présente, je me permets de vous rappeler la lettre circulaire émargée.

Il y avait été fixé la date du 1.1.1981 pour annexer aux contrats d'assurances un tableau synoptique permettant le calcul de la valeur de rachat et/ou de réduction. Le tableau destiné à la publication de ces renseignements, doit être soumis au Service de Contrôle pour approbation.

Comme, jusqu'à ce jour, le Service n'a pas encore été saisi d'une quelconque demande d'agrément, je voudrais vous rappeler que tous les nouveaux contrats à partir du 1.1.1981 et les contrats en cours à modifier à partir du 1.7.81 pour changement du capital doivent contenir l'annexe en question.

Vous voudrez donc bien soumettre au Service de Contrôle des Entreprises d'Assurances les modèles des tableaux de rachat et de réduction, et ce dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments très distingués.

Victor ROD  
Chargé de la Direction  
du Service de Contrôle  
des Entreprises d'assurances